

FLASH INFORMATIONS ÉLECTIONS 2022



L'année 2022 sera marquée par l'organisation de 2 scrutins :

- **L'élection présidentielle** : 1^{er} tour le 10 avril 2022 ; 2^{ème} tour le 24 avril 2022.
- **L'élection législative** : 1^{er} tour le 12 juin 2022 ; 2^{ème} tour le 19 juin 2022.

Le bureau de vote sera situé à la salle polyvalente (1 Ter rue des Tulipes).

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale avant l'élection présidentielle.

Pour vérifier que vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune de Fontaine-les-Luxeuil deux solutions :

- **Par internet à l'adresse** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>
- **Par téléphone** au 03 84 94 80 90 ou en vous rendant directement au secrétariat de Mairie (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15)

Suite à cette vérification, deux cas de figure se présentent à vous :

- **Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales de Fontaine-les-Luxeuil**, dans ce cas précis vous n'avez rien à faire sauf si vous souhaitez signaler une modification vous concernant (changement d'état civil, changement d'adresse postale...). **Pensez dès à présent à signaler au secrétariat de Mairie toutes modifications.**
- **Vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales de Fontaine-les-Luxeuil**, dans ce cas suivre la démarche suivante :

Inscription avant le vendredi 4 mars 2022 afin de pouvoir participer à l'élection présidentielle.

Inscription avant le vendredi 6 mai 2022 afin de pouvoir participer à l'élection législative.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans la veille des élections peuvent s'inscrire jusqu'au 10^{ième} jour avant la date des élections s'ils n'ont pas fait l'objet d'une inscription d'office.

Pour rappel pour pouvoir prétendre à une inscription sur les listes électorales d'une commune, il convient :

- soit d'y être domicilié(e)
- soit d'être inscrit(e) au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième année et sans interruption ou que votre conjoint(e) répond à ces conditions.

Si vous remplissez l'une des deux conditions ci-dessus, vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales de Fontaine-les-Luxeuil :

- **Par internet à l'adresse suivante** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- **En vous rendant au secrétariat de Mairie** muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Conformément à la réglementation est accepté comme justificatif de domicile :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié(e) dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). Veillez à ce que les factures soient établies à vos nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois ;
- ou les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint(e), partenaire ou concubin(ne) répond à ces conditions.

Si vous êtes absent(e) pensez à établir une procuration. Vous pouvez établir une procuration de la manière suivante :

- par internet à l'adresse suivante : <https://www.maprocuration.gouv.fr> il est nécessaire de vous rendre au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie pour finaliser la procuration
- en vous rendant au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

Nouveauté 2022 : un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Attention un électeur ne peut être détenteur que d'une seule procuration.